

Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise



Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise, bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et ayant obtenu l'aide au chômeur créateur ou repreneur d'une entreprise (ACCRE).

Caractéristiques

Le bénéficiaire peut solliciter : soit le versement en capital soit le maintien de ses allocations.

- **Soit le versement sous forme de capital de 45 %** du montant total de l'indemnisation restant due par Pôle Emploi.

Le versement s'effectue en 2 fois :

- un premier versement égal à la moitié de l'aide est effectué à la date à laquelle le demandeur d'emploi réunit les conditions d'attribution de l'ARCE, sous réserve qu'il cesse d'être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi.

- le solde est versé 6 mois après la date de création ou de reprise d'entreprise, sous réserve que l'intéressé exerce toujours l'activité au titre de laquelle l'aide a été accordée.

- **Soit le maintien de l'ARE** sur une durée maximum de 15 mois sous la condition que les rémunérations soumises à cotisations sociales, ou le bénéfice professionnel perçus dans la nouvelle activité ne dépassent pas 70% du salaire brut ayant servi à calculer les allocations.

Une régularisation peut intervenir dès que ces éléments sont connus.

Formalités

Le demandeur d'emploi doit formuler une demande d'aide auprès de l'agence Locale Pôle emploi dont il dépend.



Section Côte-d'Or

65-69 rue Daubenton - BP 37451
21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03.80.63.13.53
Fax : 03.80.36.27.87
Courriel : accueil@cma-21.fr

Section Nièvre

18 rue Albert 1^{er} - BP 40
58027 NEVERS CEDEX
Tél. : 03.86.71.80.60
Fax : 03.86.59.05.45
Courriel : contact@cma58.fr

Section Saône et Loire

185 av. Boucicaut - BP 10052
71103 CHALON/SAÔNE CEDEX
Tél. : 03.85.41.14.41
Fax : 03.85.41.42.41
Courriel : cma71@cma71.fr

Section Yonne

56-58 r. du Moulin du Président - BP 337
89005 AUXERRE CEDEX
Tél. : 03.86.42.05.89
Fax : 03.86.52.34.95
Courriel : accueil@artisanat-yonne.com